

Madame Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Office fédéral de l'environnement
Section Politique climatique
CH – 3003 Berne

Par email :
raphael.bucher@bafu.admin.ch

Genève, le 1er décembre 2020

Contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) »

Madame la Présidente de la Confédération,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a mis en consultation le contre-projet direct du Conseil fédéral (ci-après : le contre-projet) à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » (ci-après : l'initiative). La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur ce contre-projet compte tenu de l'importance de la politique climatique pour les entreprises ainsi que pour l'économie genevoise et suisse dans leur ensemble.

1. Cadre juridique actuel

En l'état actuel du droit, la constitution suisse aborde déjà les mêmes thèmes que l'initiative et le contre-projet. En effet, les articles 73 et 74 consacrent comme principes respectivement le développement durable et la protection de l'environnement. La constitution inclut une vision à long terme et permet tant une marge de manœuvre législative que le compromis, essentiel dans la culture politique helvétique.

Cette culture politique a permis de nombreuses avancées législatives concrètes aux moyens de différents instruments mis en place et soutenus par la CCIG : politique climatique post-2020 ; stratégie énergétique 2050, loi sur l'approvisionnement en gaz, loi sur l'approvisionnement en électricité.

2. Positionnement de la CCIG

Les instruments du cadre juridique actuel permettent d'atteindre des objectifs ambitieux et de manière pragmatique. Ainsi, l'arsenal juridique doit être adapté aux circonstances du moment, par exemple en fonction de l'état de la Suisse et du monde en 2030, 2040, etc. Dans ce cadre, la CCIG prend les positions suivantes sur l'initiative et le contre-projet.

L'initiative

Elle vise l'interdiction des énergies fossiles sauf exception technique et moyennant neutralisation par le captage des gaz à effet de serre.

Par l'exigence d'une interdiction des énergies fossiles, l'initiative impose un cadre extrêmement rigide ne permettant pas de prendre en compte les circonstances liées à l'état de la Suisse et du monde en 2030, 2040 etc. En outre, les réserves ci-après liées au contre-projet s'appliquent ici également.

La CCIG estime que l'initiative va trop loin aussi bien dans ses buts que dans les restrictions imposées. Pour ces raisons, la CCIG ne la soutient pas.

Le contre-projet

Il vise à réduire autant que possible la consommation d'énergies fossiles en tenant compte des enjeux économiques et sociaux. L'objectif de neutralisation par des puits de gaz à effet de serre est aussi inscrit. Ainsi, le contre-projet est plus pragmatique que l'initiative.

Toutefois, la mise en application du contre-projet se révèle floue. Par exemple, le potentiel de stockage du CO2 est - de l'aveu du rapport explicatif - inconnu. Par ailleurs, l'évolution globale de la technologie, même avec un fort soutien de l'innovation, est également inconnue. Enfin, l'évaluation de l'impact sur l'économie apparaît également incertain.

Dans ce cadre, le contre-projet laisse ouvertes beaucoup de questions qui nécessitent des compléments d'information. Pour cette raison, la CCIG réserve son avis sur cet objet.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, l'expression de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Nathalie Hardyn
Directrice - Département politique

La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.